

Compte rendu du Conseil municipal du 22/09/2026

Etaient présents : M. LAURENT, M. GROUSSARD, M. CHATAIGNER Luca, M. DEJEAN, M. DUTEL, M. CHATAIGNER Rémi, Mme DUBROCA, Mme SEYRAT, Mme DUCERE, M. LACOUS, M. BEAUDIER

Etaient absents excusés : M. TRIJASSON qui donne pouvoir à M. CHATAIGNER Luca, Mme CATENAT qui donne pouvoir à M. LACOUS, et Mme DEBREGEAS qui donne pouvoir à M. DEJEAN

I-Choix de l'entreprise pour des travaux sur la toiture de la Mairie :

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux sur la toiture de la Mairie et donne la parole à M. CHATAIGNER Rémi qui présente chaque devis et explique le choix de la commission bâtiment :

Entreprise ACB BARON : devis d'un montant de 37 651,35 € HT

SARL CHANCELIER ET FILS TARGON : devis d'un montant de 32 548.35 € HT

ATELIER DU BOIS TARGONNAIS : devis d'un montant de 24 613.00 € HT

LAURENT FRERES ESPIET : devis d'un montant de 29 228.48 € HT

Les critères retenus par la commission sont : le prix, la localisation de l'entreprise, le détail des travaux en fonction de la demande.

M. CHATAIGNER Rémi ne prend pas part au vote car employé de l'entreprise LAURENT frères
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal votent à la majorité pour l'entreprise LAURENT frères 1 abstention 13 pour
Ces travaux feront l'objet de demandes de subvention avant commencement des travaux.

II – Choix de l'entreprise pour l'étude de faisabilité de regroupement des compteurs électriques

M. GROUSSARD explique qu'il y a trop de compteurs et d'abonnements électriques. Afin de réduire le coût des abonnements, il propose de passer par un bureau d'études qui chiffrerait le regroupement des compteurs en un qui se trouverait dans la mairie.

Cela éviterait les fils en hauteur et des compteurs provisoires pour la fête locale.

3 bureaux d'études se sont positionnés, la cotation retenue est la suivante : prix, localisation et travaux.

BELEEV ROCHEFORT : devis d'un montant de 5 925 € HT

MATH INGENIERIE : devis d'un montant de 6345 € HT

IG CONCEPT : devis d'un montant de 14 050 € HT

Les devis portent sur l'étude de faisabilité, suivi de chantier, fin des contrats, étude des devis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité pour le bureau d'études MATH INGENIERIE BEGLES pour un montant de 6 345 € HT

Ces travaux feront l'objet de demandes de subvention avant commencement des travaux.

III – Choix de l'entreprise chargée du remplacement de la bâche incendie au lieu-dit « Sérigeau »

3 entreprises ont présenté un devis :

ABBADIE à SADIRAC pour un montant HT de 11 396.40 € HT

BTTP à CAPIAN pour un montant de 11 023 € HT

SEROUGNE à ESPIET pour un montant de 8 690 € HT

M. BEAUDIER explique le choix de la commission : L'entreprise SEROUGNE, d'Espiet répond parfaitement à la demande (qualité de la bâche et coût). Il est prévu un busage du fossé car la bâche à remplacer se trouve juste derrière l'abribus. Il est proposé la pose d'un luminaire solaire éclairant l'abribus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour l'entreprise SEROUGNE, mieux disante.

Ces travaux feront l'objet de demandes de subvention avant commencement des travaux.

IV – Diagnostic système incendie de la salle des fêtes

M. BEAUDIER explique qu'il y a un problème au système incendie de la salle des fêtes. L'entreprise AQUIFEU a effectué un devis pour un diagnostic, environ 900 €. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à ce devis pour l'instant.

V – Questions diverses

Une question est posée dans le public à savoir ou en est la pose de la boîte à idées. Il lui est répondu qu'elle doit être installée le lendemain.

Tonte bord des routes : Il est demandé que les bords de route soient mieux tondus car la visibilité des automobilistes est mauvaise. Un passage de l'épareuse est prévu.

Question : Pourquoi la propriétaire des chèvres clôture-t-elle au ras de la route ? Elle sera contactée pour explications.

Octobre rose : Le Maire propose l'achat de banderoles et rubans à installer aux alentours de la mairie.

L'entreprise de coupe de bois située au petit Moulin a-t-elle le droit de travailler en zone N du PLUI HD ? Monsieur le Maire répond qu'il s'est informé auprès de la CALI qui lui a confirmé que cela était légal.

Téléthon : Achat de deux panneaux de signalisation pour participation : Montant 139.44 € TTC.

Monsieur CHATAIGNER Rémi propose de préparer du matériel prêt en cas d'alerte reçue par la Préfecture. Le Maire prend acte. Il sera équipé d'un téléphone car travailleur isolé.